



# PROJET DE LOI TRAVAIL

## UNSA ITEFA

### PREND POSITION ET SE MOBILISE

Le Conseil National de l'UNSA vient de réaffirmer que **le compte n'y est toujours pas !** Malgré, toutes les modifications obtenues pour changer ce projet de loi, **il reste un pas de géant à franchir !**

MOBILISONS-NOUS POUR OBTENIR LA MODIFICATION EN PROFONDEUR DU PROJET DE LOI PRESENTÉ  
EN CONSEIL DES MINISTRES !

## L'APPLICATION DE LA LOI EN L'ETAT EST INACCEPTABLE !

L'UNSA ITEFA DIT : **NON !**

- À l'inversion de la hiérarchie des normes : accords d'entreprise privilégiés par rapport aux accords de branche ;
- Au recours au référendum en entreprise ;
- Aux conditions de licenciement économique mal encadrées et floues ;
- À la variation des rémunérations et du temps de travail dans l'entreprise en cas de difficultés économiques...
- À la modification unilatérale du contrat de travail ;
- À la rémunération des heures supplémentaires minorée à 10% au lieu de 25 et 50%...
- À la création de disparités entre les salariés concernant la santé au travail par la confusion entre médecine de contrôle et médecine de prévention !

L'UNSA ITEFA appelle à une journée de grève le 31 mars 2016

**POUR OBTENIR LE RETRAIT DES DISPOSITIONS INADMISSIBLES  
DU PROJET DE LOI « TRAVAIL » !**